

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 7 octobre 2014

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 7 OCTOBRE 2014

Sous la présidence de Madame Déwé GORODEY, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 octobre, a approuvé 2 délibérations du gouvernement, émis 1 avis et adopté 22 arrêtés.

Secteur de la fonction publique, de la sécurité civile et du transport aérien international :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité sa présidente à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'Appel de Paris (affaires M. Nicolas HAOCAS, M. Willy HAMU).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté (modification de la structure des effectifs) agréant une action de formation professionnelle continue (accompagnateur d'autonomie de la personne) dispensée par l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) à dans le cadre de la programmation 2014-2016.

Secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur et de l'énergie ; suivi des questions relatives à la communication audiovisuelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté l'extinction définitive de la clause résolutoire relative à l'accomplissement d'une mise en valeur consistant en l'édification d'une maison d'habitation en dur sur le lot n°123 section village de Ouégoa, sur la commune de Ouégoa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 330 000 F CFP en faveur de l'association Fédération Calédonienne de Rodéo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Agence Générale à exercer les opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fonds de commerce.

Secteur de l'enseignement ; suivi des questions relatives l'enseignement supérieur et à la recherche ; mise en place du service civique :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3 050 000 F CFP en faveur de divers établissements scolaires publics et associations du secteur de l'enseignement (Lycée Lapérouse, Collège de Wani, association ATOLL, association français langue étrangère de l'UNC, association « communication, culture et dynamisation », As2Maths).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 300 000 F CFP en faveur du Collège de Ouégoa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 878 468 F CFP en faveur des écoles primaires bilingues de Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2014.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2013 de l'agence pour le développement de la culture kanak (ADCK) arrêté en recettes à la somme de 1 080 613 235 F CFP et en dépenses, à la somme de 1 130 330 095 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2013 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) arrêté en recettes à la somme 752 921 039 FCFP et en dépenses à la somme de 725 951 904 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2014 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) arrêtée à la somme de 8 152 480 F CFP tant en recettes qu'en dépenses de la section de fonctionnement et à la somme de 1 200 000 F CFP en dépenses de la section d'investissement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge de frais de transport et d'hébergement de personnes extérieures à la collectivité dans le cadre de l'organisation de l'exposition «James et Emma Hadfield, Héritage d'une mission, îles Loyauté 1878-1920 » au musée de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge de frais de déplacement d'une personne extérieure à la collectivité dans le cadre de la conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « examen de Beijing+20 » de Bangkok.

Secteur de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge de frais liés au « séminaire européen sur le thème de la diversité culturelle et du dispositif Erasmus + » en Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la santé, du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; transferts de compétences, suivi des questions relatives à la francophonie ; suivi et de la coordination de la construction du médipôle de Koutio, relations avec les provinces et les communes, simplification administrative et modernisation de l'administration :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la modification des statuts d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa (changement de statut juridique et de nom) et a rejeté en revanche la demande de transfert de ladite officine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2014 de l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS-NC) arrêté en recettes et en dépenses à la somme globale de 263 123 762 F CFP répartis en 177 844 259 F CFP pour la section de fonctionnement et 85 279 503 F CFP pour la section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 150 000 F CFP en faveur de différentes associations (Alliance Champlain, association calédonienne d'astronomie pour le financement de la construction d'un télescope géant).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de mission de Monsieur Antoine MANTEL, contrôleur général, expert en droit des assurances.

Secteur de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage de la pêche ; politique de la famille :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé M. Laurent CHEVALDIN à occuper son domaine public fluvial en vue de l'aménagement d'un pont cadre sur un creek non dénommé, sur la commune du Mont-Dore.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier à occuper son domaine public en vue du renforcement des berges de la Douencheur, sur la commune de Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la province Sud à occuper son domaine public fluvial en vue de l'aménagement d'une passerelle piétonne à l'aval de la confluence des creeks Citron et No Poradéno, sur la commune de Bourail.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations sur le projet de décret portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie Française des dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des chambres de discipline de l'ordre des pharmaciens.

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 8 visas de long séjour, 3 titres de séjour, 13 autorisations de travail et 12 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Mesures individuelles :

- Madame Françoise DECEMBRE-BEZAUD est nommée directrice par intérim du collège Francis Carco à Koutio.